



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2022

COMPTE-RENDU

Ordre du jour

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021.....	1
2) Compte-rendu des décisions prises par M. Le Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.....	1
3) Communications et informations du Maire.....	3
A. Affaires communales :.....	3
1) Demande de classement en commune touristique	3
2) Recensement de la voirie communale au 1 ^{er} janvier 2022.....	4
3) Règlement du service des encombrants	4
4) Création de la commission des marchés	4
5) Installation d'une borne de recharge électrique par le SDEM50.....	4
6) Acquisition d'une bande de terrain appartenant aux consorts GUILLOTTE	5
B. Affaires financières	5
7) Autorisation de liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022	5
8) Subvention de la classe de neige de l'école Marcel LEPAYSANT	6
9) Subvention à l'amicale de la SNSM	7
10) Frais de mission des élus	7
11) Tarif forfaitaire de la redevance d'occupation du domaine public par les rôtisseurs.....	8
C. Personnel communal	8
12) Adhésion au contrat groupe du CDG50 pour l'assurance statutaire du personnel	8

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h34

5) **Installation d'une borne de recharge électrique par le SDEM50**

Le SDEM50 a proposé à la commune l'implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique Avenue Amiral Vaultier, sur le parking proche de « La Marina ». Le coût de ce projet,

pour lequel le SDEM se propose d'assurer maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, est de 7200€ HT, dont une participation de la commune de 1440€ HT.

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'implantation d'une borne de recharge de véhicules électriques avenue Amiral Vaultier, décide le versement d'une participation de 1440€ au SDEM50, et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente au projet.

Sont proposés à l'ouverture des crédits :

Article 2315 – Opération 73: Travaux sur la digue Saint Vaast-Réville

- Comblement d'une brèche sur perré5.520,00€
 - Réhabilitation de la digue de la longue rive24.996,00€
- Total : 30.516,00€

Article 2312 – Opération 30: Travaux de voirie

- Travaux sur la piste cyclable de la Longue Rive13.400,00€

9) Subvention à l'amicale de la SNSM

L'amicale de la Société Nationale de Sauvetage en Mer vise à améliorer la vie des personnels de la SNSM, et à renforcer la cohésion entre sauveteurs titulaires, stagiaires, et anciens.

Compte tenu de l'intérêt général à améliorer l'attractivité du métier de sauveteur, et des liens particuliers entre la commune et les sauveteurs en mer, il est proposé que la commune apporte son appui à l'amicale.

Le Conseil, à l'unanimité, attribue une subvention de 460€ à l'amicale de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

11) Tarif forfaitaire de la redevance d'occupation du domaine public par les rôtisseurs

Les rôtisseurs sont un élément typique de l'activité du Cotentin, appréciées tant des habitants que des touristes, et un débouché pour les élevages locaux.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public pour les rôtisseurs à 28€ par jour à partir du 15 février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h55.